

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 06 Février 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine Guyot, 1ère Vice-Présidente.

Date convocation : 06 Décembre 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** GRZESKOWIAK Ingrid, JAILLOT Annick (pouvoir à Guyot J.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à MARTIN M.), THEVENET Pascal (pouvoir à Leroy A.) **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, COLAS David, HOURCABIE Guy,

Secrétaire de séance : LOUHET Damien En exercice : 44. Présents : 30. Votants : 35

11. Environnement : Plantation de haies – demande de subvention à la Région BFC

Dans le cadre de sa politique environnementale et de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes Sud Nivernais souhaite procéder à la plantation de plusieurs haies sur quatre sites communautaires : Port de la Jonction à Decize, zone économique du Four-à-chaux à Decize, Port de la Copine à Champvert et Amphelia à Imphy.

Ce projet peut être subventionné à hauteur de 70% par la Région Bourgogne-Franche-Comté via l'appel à projet « Restaurer les paysages bocagers ». Ainsi pour la plantation de haies sur les quatre sites précités, il est estimé un coût de 7 200 € HT, ce qui, subvention déduite (5 040 €) amènerait à un reste à charge pour la collectivité à 2 160 € HT, pour un linéaire de haies plantées de près de 1000 mètres.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** le projet et de s'inscrire dans l'appel à projet « Restaurer les paysages bocagers » ;
- **D'autoriser** Mme la Présidente à solliciter le financement de la Région afin dans le cadre de leur programme « Bocage et paysages » ;
- **D'autoriser** la Présidente à signer tout acte se référant à cette opération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 06 Février 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 08/02/2024
Et de la publication le 08/02/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY